



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS

Objet : Week-end autour de la Moto 4 & 5 mai 2019 Anduze

L'U.C.I.A d'ANDUZE organise le

Week-end autour de la Moto

4 & 5 mai 2019

Cette manifestation se déroulera sur le Plan de Brie, Place Couverte, Place Notre Dame, , Boulevard Jean Jaurès, et Place Pélico. Ci- joint vous trouverez un bulletin d'inscription ainsi que le règlement du marché.

Nous vous invitons à nous renvoyer votre bulletin complété et signé avant le **15 avril 2019**

Accompagné du chèque de règlement à l'ordre de l'U.C.I.A d'Anduze. Chèque qui sera encaissé le 1 mai 2019.

Ainsi qu'un **chèque de caution de 20 €**, que **nous détruirons** à la fin du Marché si **votre emplacement a été rendu propre**.

Une sélection sur dossier sera faite pour tous les participants à la manifestation, tout dossier incomplet sera rejeté d'office. En cas de refus, votre chèque vous sera retourné par courrier.

Si votre candidature est retenue nous vous la confirmerons par mail

Nous vous informons qu'il ne sera fait aucun remboursement après le 01 mai 2019.

L'accueil des exposants se fera à partir de 7H 30 et jusqu'à 9H30

Au-delà votre emplacement sera redistribué.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

L'UCIA



REGLEMENT GENERAL

Article 1

Le Week-end autour de la moto d'Anduze est organisé par l'Union des Commerçants, Industriels et Artisans d'Anduze et se déroulera le Samedi et Dimanche 4 & 5 mai 2019

La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

Article 2

Ce Week-end autour de la moto est ouvert aux concessionnaires Motos dans le cadre d'un salon exposition de Motos sur le Plan de Brie, aux producteurs et Commerçants d'accessoires autour de la moto, cycle, et des motards, et de tous articles entourant le milieu des motards, y compris financement et assurance

Article 3

Les dossiers d'inscription doivent être adressés à : UCIA, **Plan de Brie, BP30 Anduze 30140.**

Ils seront accompagnés des justificatifs demandés, **d'un chèque correspondant à la totalité des frais d'inscription** à l'ordre de l'UCIA, et **d'un chèque de caution de 20€, qui sera détruit après le marché si l'emplacement a été rendu propre.** L'exposant s'engage à ne présenter sur son stand que les articles décrits sur sa feuille d'inscription, et sur les photos demandées. Les organisateurs vérifieront les stands et pourront exiger le retrait de tout objet exposé ne correspondant pas à ce qui était annoncé.

Article 4

Le nombre de stands est limité. Un comité d'organisation et de sélection statue sur les demandes d'admission qui seront instruites dans l'ordre d'arrivée. Il se réserve le droit de refuser une candidature sans justification et de limiter le nombre d'exposants présentant le même type de produits.

En cas de rejet, les chèques d'inscription seront retournés à l'adresse que vous aurez mentionnée. Le rejet d'une demande d'admission ne donnera lieu à aucun dédommagement, notamment au titre de dommage et intérêt.

Article 5

Pour des raisons techniques, le plan établi par le comité d'organisation ne sera notifié aux exposants qu'à leur arrivée, le jour sur le site

Les places attribuées sont définitives et non discutables, et ne donneront aucune priorité pour les années suivantes. Une participation antérieure ne donne aucun passe-droit.

L'exposant s'engage à respecter l'emplacement balisé.

Pas de sous location d'emplacement, pas de permutation : le stand sera tenu par la personne ayant signé le formulaire d'inscription, ou l'un de ces représentants salariés.

Aucun exposant non titulaire d'un emplacement ne sera toléré.

Article 6

L'accueil des exposants se fera à partir de 7h.30

L'aménagement des stands devra être terminé à 10 h. Les exposants bénéficiant de l'énergie électrique (limitée à 500 w) doivent se munir de leur équipement (tables, chaises, rallonges électriques aux normes en vigueur ...).

Certaines rues ne sont pas planes : prévoir des cales.

Article 7

Les véhicules ne devront pas rester sur place après 9h30, et ne seront pas acceptés sur les lieux du marché avant 21h le samedi, 19 h le dimanche. Les exposants auront fini le emballage et évacué les véhicules à 20h le dimanche

Article 8

Les exposants devront laisser leur emplacement en bon état de propreté (**sinon le chèque de caution de 20€ sera encaissé**). L'UCIA se réserve le droit d'expulser sans aucun remboursement tout exposant contrevenant au présent règlement.

Article 9

Les exposants sont tenus de respecter les règlements généraux s'appliquant aux foires et expositions.

Sont exclues toutes les matières détonantes ou dangereuses. La publicité par haut-parleur et la vente à la criée sont interdites. Sauf animation prévue et accepté par l'organisateur

Article 10

Les organisateurs et la ville d'Anduze dégagent toute responsabilité en cas de vol, détérioration du matériel ou incident consécutif au non-respect de ce règlement.

L'organisateur se réserve aussi le droit d'apporter toute modification à l'organisation rendue nécessaire par des contraintes techniques ou à la demande des autorités municipales ou préfectorales.

Article 11

En cas d'intempérie ou de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès des lieux aux visiteurs et aux exposants.

Lors de l'annulation du marché les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs. Les chèques ne seront pas encaissés.

Pour l'administration du Week-end autour de la moto

Tél : 06 21 19 48 97

motosuciaanduze@gmail.com, ucianduze@gmail.com



WEEK-END autour de la Moto

SAMEDI et Dimanche

4 & 5 mai 2019

Plan de Brie (réservé aux concessionnaires)

RAISON SOCIALE :

NOM - PRENOM :

ADRESSE :

TEL fixe/mobile/fax:.....

E-mail OBLIGATOIRE:.....

Produits commercialisés : *tout produit non inscrit sera retiré des stands.*

.....
.....
.....
.....
.....

Nombres de mètres carrés à 12€ =€

Parasol forain **Barnum** **ELECTRICITE OUI** **NON**

Pièces à joindre au dossier :

Un chèque à l'ordre de L'UCIA ANDUZE pour l'emplacement

Un chèque de caution de 20 € (Détruit à la fin du marché, sauf si dégradation de l'emplacement)

- Pour les artisans inscrits à la chambre métiers : Photocopie du D1 (Répertoire des métiers)
- Pour les commerçants une photocopie de votre extrait de K-bis
- Pour les Autoentrepreneurs: la photocopie de votre inscription à l'INSEE.

POUR TOUS LES EXPOSANTS:

- Photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile.
- Une Photo du stand et des produits exposés.
- Logo de la marque

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

J'accepte les termes du règlement joint à ce bulletin

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

À RETOURNER AVANT LE 15 AVRIL 2019 à :

U.C.I.A d'ANDUZE, Weekend Moto, Plan de Brie, BP30, Anduze 30140

motosuciaanduze@gmail.com ; ucianduze@gmail.com

